

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 7 novembre 2025

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt cinq et le sept du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 novembre 2025 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL - Conseil communautaire du 6 novembre 2025 (Hubert JUSTE)

Le conseil valide l'avenant à la convention OPAH (prise en compte des modifications intervenues depuis la signature de la convention).

SCOT : le conseil approuve le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison.

PLUi : Suite de la mise en place de la minorité de blocage, le transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Loue Lison est refusée

EPAGE : suite à la décision unilatérale de l'assureur de résilier le contrat d'assurance de l'EPAGE, le conseil décide en l'absence de contrat d'assurance de limiter les travaux aux seuls strictement nécessaires.

Socio-culturel : le conseil valide le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF qui encadre l'intervention de la CAF avec les acteurs locaux dans les domaines des services aux familles et à la population.

Le conseil valide l'attribution de 3 nouvelles subventions Contrat Sport Culture Jeunesse de 2500 €.

Le conseil valide le renouvellement de la convention avec les Francas (actions d'animation jeunesse à Quingey et Tarcenay).

Assainissement : Le conseil valide le plan pluriannuel de d'investissement présenté.(environ 3 millions d'euros de travaux sur 10 ans, réactualisé chaque année en fonction des inances de la CCLL).

Le conseil valide un emprunt de 800 000 € (25 ans – taux livret A + 0,75%) pour financer les investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement.

13 PV de mises à disposition des biens meubles et immeubles suite au transfert de compétence ont été signés avec les communes, et 13 autres sont en cours.

Le conseil adopte 2 modifications au règlement d'assainissement concernant les ressources en eau autres que l'eau potable (sources, citernes) et le cas des gros consommateurs.

Economie : le conseil valide la vente d'une parcelle de la ZAE Sous le Bois d'Amancey à l'entreprise Metal'Oform. Le conseil accorde les aides à l'immobilier d'entreprise suivantes : 3919 € à la société Jules Chocolatier (Quingey) et 5000 € au Gîte Chez Suzanne (Amathay-Vésigneux)

Tourisme : Le conseil valide le reversement des indemnités de balisage aux associations et valide l'adhésion au comité départemental de randonnée pédestre du Doubs (CRDP25)

Régie d'assainissement Loue Lison - (Hubert JUSTE)

Selon le calendrier de lissage des tarifs vers le tarif ciblé, les tarifs d'assainissement collectif pour Amondans seront l'année prochaine : part fixe 92,5 € / part variable 1,94 € / m³.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Malgré plusieurs relances, nous n'avons pas reçu de proposition de convention de service de fourrière par la SPA de Pontarlier.

REMPLACEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

L'ordinateur qui avait été acheté par la commune en 2008 est complètement obsolète et inutilisable. Le maire utilisait jusqu'à présent son ordinateur, mais en vue des prochaines élections il convient d'acheter un nouvel ordinateur qui pourra être utilisé par la prochaine équipe municipale.

La société Ecobase à Fertans a été sollicitée et a fait une proposition commerciale pour un ordinateur portable HP G9 – Windows 11 – Ecran 15,6 pouces – garanti 2 ans sur site au prix de 382,80 € TTC

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à signer le devis.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Il manque des crédits au chapitre 11 pour payer plusieurs factures en fin d'année, en raison des crédits au 61524 (entretien et travaux forestiers) qui avaient été sous-estimés, mais par ailleurs, si le montant des travaux forestiers ont été plus élevés que prévus, les recettes de vente de bois sont également plus élevées que prévues. Il faut également prévoir le règlement des travaux de remplacement des poteaux d'éclairage public qui n'avaient pas été prévus au budget.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter la décision budgétaire modificative suivante :

- Dépenses 615231 (Entretien et réparations sur voirie)	Augmentation de crédit de 5 000 €
- Dépenses 61524 (Entretien et réparations sur bois et forêt)	Augmentation de crédit de 10 000 €
- Recettes 7022 (Coupes de bois)	Augmentation de crédit de 15 000 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre se tiendra comme habituellement à 12h au monument aux morts et sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la commune à la mairie.

AFFOUAGE

Seulement 2 personnes ont demandé une portion d'affouage cette année. Il restait 5 portions d'environ 20 stères à attribuer parmi les portions qui avaient été délimitées l'année précédente. Étant donné qu'il s'agit de bois sur pied qui ne reste donc pas de s'abîmer, le conseil municipal décide que chacun des deux affouagistes recevra normalement une portions et que les 3 portions restantes seront conservées pour l'affouage 2026-2027.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Quelques travaux à réaliser sont évoqués : remplacement d'un chéneau percé au presbytère, et raccordement de l'évacuation au réseau d'eau pluviale pour limiter les problèmes d'humidité à la cave. Entretien du chemin en tout venant dans le prolongement de la Grande Rue (enfouissement dans le virage). Des devis seront demandés aux entreprises Depannelec (intervention avec la nacelle pour le chéneau) et TATP pour la réfection du chemin.

Un nid de frelons asiatique a été signalé en bordure d'un chemin communal. La société AGF Abeilles Guêpes Frelons avec qui la commune a signé un contrat sera sollicitée pour détruire le nid.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 décembre.